

Classification du matériel en présence de gaz et vapeurs

Les différentes réglementations ont pris en compte un certain nombre de gaz les plus courants.

Ce tableau permet de déterminer, par type de site, les gaz susceptibles d'être présents, leurs subdivisions et leur température

d'auto-inflammation, afin de pouvoir déterminer la classification du matériel à utiliser.

Nota : les températures sont en °C et les mélanges gazeux sont informatifs.
- Voir page 30 la liste des substances susceptibles de former des atmosphères explosibles.

Comment lire ce tableau ?

Prenons l'exemple d'un atelier de fabrication de vernis. Le tableau indique par des points ● la présence de : acétone, acétate d'éthyle, benzène, éthyl/méthyl cétone, acétate de méthyle,

SUBDIVISIONS				A						
DOMAINE D'APPLICATION DES LOCAUX ⁽¹⁾	GAZ ET VAPEURS (avec température d'auto-inflammation, d'après document INRS)			Classe de température du matériel	Acétone	Méthane industriel	Acétate d'éthyle	Méthanol	Butane	Propane
	Température d'auto-inflammation du gaz présent	Subdivision			465°C	535°C	425°C	385°C	287°C	450°C
	Industries des produits d'entretien	245°C	II ou II B		T3	●		●		
Industries pharmaceutiques	90°C	II ou II C	T6		●	●	●			
Industries des colorants	385°C	II ou II A	T2		●		●			
Industries caoutchouc artificiel	300°C	II ou II C	T3		●	●				
Parfumerie	375°C	II ou II A	T2	●		●	●			
Spiritueux	375°C	II ou II A	T2				●			
Essence artificielle de fruits	90°C	II ou II A	T6			●				
Fabrication textiles artificiels	90°C	II ou II C	T6			●				
Fabrication des peintures	343°C	II ou II B	T2	●		●				
Fabrication des vernis	343°C	II ou II B	T2	●		●				
Solvant des graisses	465°C	II ou II A	T1	●						
Solvant des résines	343°C	II ou II A	T2	●			●			
Fabrication des matières plastiques	300°C	II ou II C	T3	●	●					
Hydrocarbures	90°C	II ou II C	T6		●			●	●	
Gaz employé comme combustible	300°C	II ou II C	T3		●		●	●	●	
Fabrication des engrais	500°C	II ou II C	T2							